

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 16 décembre 2014

Le **16 décembre 2014** à 20h00, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, Président, Mmes : ACHINI Agnès, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, HALTZ Hélène, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, PAINTENDRE Isabelle, VAUTHIERS Chantal, WYSOCKI Annie, MM : CONTAL FABIEN, COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, FISCHER HUGUES, FLEURY Terry, JOURDE Jean Marie, KUHNER Gilbert, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, PENCEY Pierre, PIERRE Nicolas, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Suppléant(s) : Mme PAINTENDRE Isabelle (de M. POINSOT Patrick), MM : FISCHER HUGUES (de M. DESPREZ Christian), PENCEY Pierre (de Mme MARTINOT Yolande)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : ALBAR Patricia à M. PELLOUARD Laurent, DORE Marie-Thérèse à M. MAILLOT Denis, M. LAMONTRE Jean François à Mme HURNI Marie-Thérèse

Excusé(s) : Mmes : MARTINOT Yolande, REY-COUTURIER Emmanuelle, MM : DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, MARASI Julien, POINSOT Patrick

Absent ou Excusé : MM : DIEUDONNE Jean-Paul

- **Approbation procès-verbal du 12/11/2014**

Aucune remarque n'étant apportée au procès-verbal de la séance du 12/11/2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

- **Information rescrit URSSAF/CNRA CL Marpa**

Le Président rappelle qu'un bureau d'études a été missionné afin de déposer un rescrit auprès de l'URSSAF et de la CNRA CL. En effet, la loi permet des exonérations de charges patronales dans le cadre d'emplois de personnels pour du travail « à domicile ». Le personnel de la MARPA pouvant, en partie, être considéré à ce titre, une demande de régularisation d'exonération a été déposée auprès des organismes de recouvrement des cotisations retraites. L'URSSAF a d'ores et déjà accepté cette régularisation pour les années 2011, 2012 et 2013 et rembourse à la MARPA la somme de 31 526.50 €. Pour mémoire, le bureau NEOPTIM est rémunéré à hauteur de 30% du montant recouvré.

- **Décision budgétaire modificative**

M. Jean-Yves ROY présente une décision budgétaire modificative (DBM) permettant d'ajuster les crédits budgétaires pour la fin de l'exercice comptable. Après en avoir délibéré, le conseil communautaire accepte à l'unanimité la DBM présentée.

Le Président intervient pour indiquer que le conseil communautaire avait accepté le retrait des opérations micro-crèche Bologne, Médiathèque Bologne et multi-accueils de Froncles, suite à la non attribution des financements sur 2014. Toutefois, afin de ne pas perdre de temps sur ces dossiers, il sollicite l'accord des délégués sur le lancement des études annexes permettant de finaliser les projets du multi-accueils de Froncles et de la médiathèque de Bologne. Le conseil communautaire émet un avis favorable à ce sujet.

- **Mutualisation : conventions de mises à disposition de personnel**

Compte-tenu des besoins exprimés par les Maires de Froncles et Bologne, il est proposé de reconduire les conventions de mise à disposition de Mme TOUTAIN et M. GULLAUD pour l'année 2015. Mme TOUTAIN interviendra sur Bologne et Froncles à hauteur de 7/35^{ème} dans chaque collectivité. M. GULLAUD sera mis à disposition de Bologne pour 21/35^{ème} et à Froncles pour 3.5/35^{ème}.

Le Président indique toutefois, que la forme de ces mises à disposition sera revue dans le courant de l'année 2015. En effet, le schéma de mutualisation doit définir les orientations des élus en matière de mutualisations de services.

La création de services communs permettrait aux élus qui le souhaitent de bénéficier de l'expertise de certains agents et d'une ingénierie dans des domaines ciblés. A la différence des mises à disposition de personnels traditionnelles, ces services communs auraient une incidence dans le calcul du coefficient de mutualisation impactant la dotation globale de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité ces mises à disposition de personnel.

- **Redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères**

Le Président présente à l'assemblée le bilan concernant la redevance pour l'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2015.

Il informe que la participation de la communauté de communes aux SMICTOM Nord et Centre s'élèvera à la somme de 614 240 € pour l'année 2015 et qu'il convient de délibérer pour la répartition de ce montant entre les habitants et autres usagers du territoire.

M. Maillot informe avoir d'ores et déjà prévenu les services de la Direction des Finances Publiques qu'il n'émettrait pas d'admission en non valeurs pour les paiements des redevances, non récupérés par la trésorerie. Ce sont plus de 100 000 € qui ne sont pas encaissés par faute de relances ou poursuites auprès des administrés. Le Président ajoute qu'il pourrait proposer à l'assemblée de voter un budget en déséquilibre en 2015 à hauteur de ces impayés.

Après étude du bilan et délibération, le Conseil de Communauté décide par 32 voix pour et 3 abstentions, de fixer les tarifs pour l'année 2015 comme suit :

Particuliers :

part par résidence : 53 €/an

part par personne : 73 €/an

Résidences secondaires ou vacantes : 125 €/an

Professionnels : 100 €/an

Un représentant doit être nommé pour siéger au comité de direction pour la mise en place de la redevance incitative par le SMICTOM Centre. M. Majorkiewiez, déjà membre du bureau du SMICTOM propose sa candidature qui est acceptée à l'unanimité.

- **Questions diverses**

Le Président informe l'assemblée que des problèmes de saisies ont entraîné des factures tardives des services périscolaires. Une note aux parents sera diffusée rapidement.

Information contentieux Prud'hommes Caudron : Le Président indique que la 1^{ère} audience au Prud'hommes concernant le contentieux liant la Communauté de Communes à Mme CAUDRON Stéphanie a été reportée au 19/02/2014.

Plan Local d'Urbanisme : Une réunion a eu lieu avec le bureau d'études et Mme DE JESUS de la DDT. Une présentation de l'avancement de l'étude sera faite aux membres du Bureau en janvier. Le Président confirme la nécessité de posséder à l'avenir, un PLUi sur un territoire, pour l'obtention des autorisations d'urbanisme.

M. Maillot souhaite porter à la connaissance des délégués la demande de financement déposée par le SIVOM les Colchiques, au titre de la DETR 2015, pour la réhabilitation d'un pôle élémentaire à Viéville. Il indique que le Préfet devra faire un choix à ce sujet, compte-tenu des suppressions à venir des syndicats. En cas de refus de financements, il s'agira d'une remise en cause de l'avenir du SIVOM et donc de la répartition des élèves au niveau de la carte scolaire, pouvant remettre en cause l'existence du collège de Froncles. M. le Préfet a indiqué qu'il examinerait au cas par cas le devenir des syndicats dont certains départementaux persisteront.